

Bruxelles, le 1^{er} septembre 2021
(OR. en)

Dossier interinstitutionnel:
2018/0247(COD)

11362/21
ADD 1 REV 1

CODEC 1171
ELARG 46
COWEB 94
CFSP/PESC 778
RELEX 717
FIN 653
CADREFIN 398
POLGEN 154
MIGR 163

NOTE POINT "I"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents
Objet:	Projet de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL instituant l'instrument d'aide de préadhésion (IAP III) (première lecture) - Décision de recourir à la procédure écrite pour l'adoption de la position du Conseil en première lecture et de l'exposé des motifs du Conseil = Déclarations

Déclaration de la Commission européenne relative à un dialogue géopolitique avec le Parlement européen sur l'instrument d'aide de préadhésion (IAP III)

La Commission européenne, consciente des fonctions de contrôle politique du Parlement européen énoncées à l'article 14 du traité sur l'Union européenne, s'engage à mener un dialogue géopolitique à haut niveau entre les deux institutions sur la mise en œuvre du règlement (UE) 2021/XXX du Parlement européen et du Conseil instituant l'instrument d'aide de préadhésion (IAP III). Ce dialogue devrait permettre des échanges avec le Parlement européen, dont les positions sur la mise en œuvre de l'IAP III seront pleinement prises en considération dans le respect intégral de la capacité de la Commission à mettre en œuvre l'instrument, conformément à ses responsabilités institutionnelles.

Le dialogue géopolitique portera sur les orientations générales de la mise en œuvre de l'IAP III, notamment de la programmation avant l'adoption du cadre de programmation de l'IAP III et des documents de programmation, et sur des sujets particuliers, tels que la suspension de l'aide à un bénéficiaire lorsque celui-ci persiste à ne pas respecter les principes de démocratie, d'état de droit, de bonne gouvernance et de respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Le dialogue géopolitique sera structuré comme suit:

- i) un dialogue à haut niveau entre le commissaire chargé du voisinage et de l'élargissement, au nom de la Commission, et le Parlement européen.
- ii) un dialogue permanent au niveau des hauts fonctionnaires avec les groupes de travail de la commission AFET, afin de veiller à une préparation et à un suivi adéquats du dialogue à haut niveau.

Le dialogue à haut niveau aura lieu au moins deux fois par an. L'une des réunions peut coïncider avec la présentation du projet de budget annuel par la Commission.

Déclaration de la Commission européenne relative à la modulation/suspension de l'aide prévue à l'article 8, paragraphe 5, du règlement 2021/XXX du Parlement européen et du Conseil du XX/XX/2021 instituant l'instrument d'aide de préadhésion (IAP III)

La Commission européenne considère que la disposition figurant à l'article 8, paragraphe 5, respecte les compétences de la Commission en matière d'exécution des programmes de l'Union, et du budget de l'Union en général, dès lors qu'elle est sans préjudice des pouvoirs conférés à la Commission par les traités et le règlement financier pour ce qui est de la suspension de l'aide apportée par l'Union aux pays tiers.

Déclaration de la Commission européenne relative au caractère consultatif du conseil stratégique mentionné à l'article 12 du règlement 2021/XXX du Parlement européen et du Conseil du XX/XX/2021 instituant l'instrument d'aide de préadhésion (IAP III)

La Commission européenne rappelle que, conformément à l'article 12 du règlement IAP III, le conseil stratégique du cadre d'investissement en faveur des Balkans occidentaux est *un organe consultatif* auprès de la Commission. Cette disposition est conforme à l'article 33 du règlement IVCDICI – Europe dans le monde, règlement (UE) 2021/947 du Parlement européen et du Conseil du 9 juin 2021, qui se réfère aux conseils stratégiques du cadre d'investissement en faveur des Balkans occidentaux et du FEDD+. Ces conseils stratégiques n'ont pas de pouvoir de décision dans le contexte de l'exécution du budget de l'UE. Le règlement intérieur du conseil stratégique du cadre d'investissement en faveur des Balkans occidentaux sera établi sur cette base.
